

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 octobre 2025

Date de convocation : 29/09/2025

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **BONNET** Jérémy, **CUNIS** Christelle, **DUVERDIER** Yann, **HANCZYK** Jean-Luc, **HOYET** Delphine, **JANAH** Houssni, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme

Absents excusés : **BASTOS-HANCZYK** Flavie

Absents : **BERTHELLEMY** Fanny, **MERAT** Guy, **SIMONET** Audrey, **VAROQUIER** Clément

Approbation du compte rendu du 8 septembre 2025

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Participation employeur aux contrats santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, tout employeur territorial a l'obligation de participer à hauteur de 15€ minimum aux contrats santé souscrits à titre individuel par les agents sous réserve qu'ils soient labellisés. Ce projet de mise en place des aides à la protection sociale complémentaire est soumis à l'avis du Comité Social Territorial.

Sur le rapport du Maire et après en avoir discuté, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une participation financière aux agents, pour la protection sociale complémentaire, d'un montant de 15€ brut mensuel.

Remplacement d'une tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil que malgré les multiples réparations effectuées sur les deux tondeuses, ces dernières connaissent des difficultés de fonctionnement. Il propose donc de faire l'acquisition d'un nouveau matériel.

Il présente à l'ensemble des membres présents, la proposition financière reçue de Rocha pour la somme totale de 1774,15 € TTC.

Afin d'honorer ce devis et après en avoir délibéré, les membres présents, décident donc de procéder à une décision modificative sur le budget M57 2025, à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 11 – Compte 615221 - 2 000 €

Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement 2 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : Compte 2158 – Opération 2025/7 2 000 €

Recettes : 021 Virement de la section du fonctionnement 2 000 €

Réunion PLUi avec les services de Châlons Agglo

Le plan de zonage du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne est actuellement en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, certaines parcelles pourraient faire l'objet de modifications de zonage.

Une réunion d'information s'est tenue en mairie le jeudi 2 octobre en présence de Monsieur JESSON, Président de Châlons Agglo, de Madame ROYER, sa cheffe de Cabinet et de Madame ROUILLARD du service urbanisme. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les évolutions envisagées du PLUi et de répondre aux questions des propriétaires concernés.

Devis réparation microstation d'épuration de la mairie

A la suite d'un contrôle du SPANC, il a été constaté que la microstation d'épuration de la mairie n'est plus en état de fonctionner.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'intervenir rapidement afin de garantir la conformité et le bon fonctionnement du dispositif d'assainissement. Il présente les devis sollicités auprès de trois entreprises spécialisées :

- **DSPN** : remise en fonctionnement de la microstation, incluant la vidange de la fosse – Montant : 2 490 € HT
- **Assisteaux** : diagnostic de l'installation – Montant : 360 € TTC, auquel s'ajoute une vidange préalable de la fosse : 300 € TTC
- **Assenia** : intervention incluant la fourniture des pièces et la réparation, sans nécessité de vidange – Montant : 918 € TTC

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Assenia.

INFORMATIONS DIVERSES

Marquage au sol

Suite aux travaux, terminés, de réfection de la chaussée rue Principale, Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Signaux Girod interviendra prochainement pour refaire le marquage au sol rue Principale mais également rue des Vignes et de la Vesle.

Illuminations de Noël

L'installation des illuminations de fin d'année est prévue le 3 décembre, une nacelle devant être louée afin d'installer les guirlandes.

Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que 106 personnes ont participé cette année au repas des aînés, tous villages confondus.

Compte tenu du nombre croissant de personnes âgées de 65 ans et plus, et surtout de la capacité d'accueil limitée des deux salles des fêtes, il propose qu'à compter de l'année 2026, seules les personnes atteignant au minimum 66 ans dans l'année soient invitées.

Après discussion, les membres présents approuvent cette proposition à la majorité.

Par ailleurs, en raison des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, la date du prochain repas n'a pas encore été fixée.

Rénovation du couloir de l'école

Compte tenu de l'ancienneté des peintures, des travaux de rénovation sont prévus dans le couloir de l'école pendant les vacances de la Toussaint. Ces travaux seront réalisés par l'agent communal.

Demande de mobilier scolaire adapté

Madame CUNIS, l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe de la réception d'une demande de mobilier scolaire adapté formulée par l'ergothérapeute du Service Educatif de Suite et de Soins à Domicile (SESSAD) de Fagnières. Cette demande concerne une élève scolarisée dans notre école, présentant des besoins spécifiques identifiés dans le cadre de son suivi médico-éducatif.

Conformément aux obligations légales en vigueur, notamment celles relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap, il revient à la collectivité territoriale compétente – en l'occurrence la mairie – d'assurer l'achat du matériel scolaire adapté nécessaire à la bonne inclusion de l'élève.

Madame CUNIS informe que des devis sont en cours de réalisation afin d'évaluer le coût du mobilier. Une demande d'aide financière pourra être sollicitée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin de compenser tout ou partie cet achat.

URBANISME

DP 051 476 25 R0014

Panneaux photovoltaïques

M. Valentin AUFRAY

14 rue du Moulin à Vent

FIN DE SEANCE A 22 H 15

DATE DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 3 novembre 2025
- Lundi 8 décembre 2025

Le Maire

Cyril POINTUD

